



## Objectif

Minimiser l'espace nécessaire dans le quadrant sud-ouest pour la construction de la station terminale Rive-Sud qui est située en zone agricole.

## Impact identifié

La seule zone agricole touchée par le projet se situe sur l'antenne Rive-Sud pour l'implantation de la station terminale. Ce secteur est défini comme zone agricole, mais le terrain n'est plus exploité depuis environ une dizaine d'années.

## Optimisation

Cette localisation permet de capter, en amont de l'échangeur des autoroutes 10 et 30, les autobus et les automobiles se destinant au REM et ainsi d'atténuer les problèmes de congestion routière à Brossard. Ce site offre également une superficie suffisante pour l'installation des différents équipements nécessaires pour une station en bout de ligne.

La décision de positionner l'atelier-dépôt du REM au centre de maintenance Pointe-Saint-Charles a permis de réduire d'environ cinq hectares l'emprise au sol nécessaire pour cette station.

Les aires de travail temporaires seront aussi remises en état afin de garantir un potentiel agricole équivalent à celui de départ.

Un plan de compensation conforme aux exigences et à la satisfaction des partenaires est en préparation. Il pourrait inclure différentes mesures, dont :

- la conversion de lots non agricoles en lots agricoles pour remplacer les terrains utilisés;
- l'aménagement de serres sur les toits de certaines stations/installations;
- des marchés publics qui pourraient être aménagés dans les stationnements la fin de semaine.